

APPEL À PROJETS / GALV DA RAKTRESOÙ

# RÈGLEMENT



LANGUE  
ET CULTURE BRETONNE  
POUR TOUS

BREZHONEG  
HA SEVENADUR BREIZH  
EVIT AN HOLL

7 route du Loc'h, 29555 Quimper Cedex 9  
02 98 76 01 11 - [fondationcafinistere@ca-finistere.fr](mailto:fondationcafinistere@ca-finistere.fr)



## **Article 1 - Contexte**

Créée en 2014, La fondation Crédit Agricole du Finistère (sous l'égide de la Fondation de France) rythme chaque année par un appel à projets ;

Toujours en lien avec des préoccupations sociétales et en proximité avec les centres d'intérêt de la Caisse Régionale, le bien vieillir en 2015, l'environnement en 2016, les jeunes en 2017 ont décliné ces orientations.

En 2018 elle fait le choix de porter ce nouvel AAP sur « La langue et la culture bretonne pour tous ».

L'objectif est d'accompagner des projets qui permettent de rendre la langue et la culture bretonne plus accessibles par l'enseignement, les livres, la vulgarisation.

Le Crédit Agricole, banque du territoire, se doit d'accompagner ces projets avec la volonté de populariser, communiquer, donner de la visibilité à la langue et la culture bretonne.

L'Appel à projet 2018 de la Fondation Crédit Agricole du Finistère trouve toute sa place dans cet engagement.

## **Article 2 - Objectifs et orientations de l'appel à projets**

Dans le cadre de sa politique de mécénat, la Fondation Crédit Agricole du Finistère aide les organismes d'intérêt général à financer des projets qui contribueront à faire de la langue et la culture bretonne des repères identitaires.

Elle étudiera :

- Les projets touchant à l'accessibilité de la langue bretonne pour tous et à différents niveaux. Des projets qui donnent de la visibilité à la langue, notamment pour les non-pratiquants et nouveaux arrivants,
- Les projets qui mettent en avant les nouveaux usages de la langue bretonne (web, réseaux sociaux, jeux vidéo, vidéos, tutos, ...). A destination de ceux qui parlent la langue et notamment les jeunes,
- Les projets créateurs de lien avec la langue bretonne comme repère :
  - qui rapprochent l'école du monde de l'entreprise
  - qui valorisent la relation parents/enfants
  - qui créent du lien transgénérationnel
  - qui investissent les espaces publics.

### **Article 3 - Modalités de sélection**

Tous les projets adressés sont instruits par le jury (Comité Exécutif de la Fondation du Crédit Agricole du Finistère) qui réalise la sélection. Cette sélection est définitivement validée par le jury en octobre 2018, composé de :

- 8 administrateurs choisis par le fondateur ;
  - 4 Présidents de Caisse Locale ;
  - le Directeur Général Adjoint de la Caisse Régionale ;
  - 3 personnalités extérieures, administrateurs qualifiés, nommés pour 3 ans ;

Il a été alloué au jury un budget global de 50.000 € pour le présent appel à projets, étant précisé que le plafond individuel d'allocation est fixé à 5.000 € par projet.

Un même porteur de projets ne peut déposer qu'un seul dossier et ne peut concourir que dans une seule catégorie.

Le jury se réserve le droit de ne retenir aucun dossier en fonction de la pertinence des projets.

### **Article 4 – Critères d'éligibilité**

#### **Eligibilité du porteur de projet**

- Etre un organisme finistérien d'intérêt général et à but non lucratif pouvant délivrer des reçus fiscaux (*Est d'intérêt général toute organisation qui respecte les critères suivants : avoir une activité socialement utile au sens de l'article 238bis du Code Général des Impôts, avoir une gestion désintéressée, ne pas fonctionner au profit d'un cercle restreint de personnes (ne pas exclure d'éventuels bénéficiaires) et ne pas entretenir de 'relations privilégiées' avec une entreprise qui en retire un avantage concurrentiel*).
- Etre déclaré à la préfecture.
- Présenter le budget du projet.

### **Eligibilité du projet**

- Proposer une action directe et concrète au bénéfice de la langue et la culture bretonne pour tous.
- Les actions doivent être pérennes et/ou reconductibles dans le temps.
- Les subventions sont destinées à soutenir la mise en place du projet et non son fonctionnement récurrent.
- Le projet doit être réalisable et réalisé dans un délai maximum d'un an à compter de la remise de l'attestation.
- Un projet ne pourra être présenté qu'une seule fois

### **Article 5 – Critères d'appréciation**

Les projets éligibles seront analysés et sélectionnés suivant différents critères permettant de les apprécier dans leur globalité et d'évaluer leurs atouts :

- Qualité du projet, pertinence, impact réel et durable
- Faisabilité opérationnelle et financière du projet ;
- Caractère original et innovant du projet ;
- Existence de dispositif d'évaluation : objectifs quantifiables, indicateurs de suivi et d'évaluation ;
- Attention portée à la qualité du dossier de candidature.

### **Article 6 – Dépôt des candidatures**

Le formulaire de candidature est disponible sur le site internet :

<https://fondation.ca-finistere.org/>

La date limite de dépôt des dossiers de candidature **est fixée au 30 juin 2018.**

Le calendrier de l'appel à projet est le suivant :

- **Jusqu'au 30 juin 2018 : dépôts des dossiers de candidatures ;**
- **de juillet à septembre 2018 : Pré-Etude des dossiers (cf. article 3) ;**
- **10 octobre 2018 : Etude et désignation des lauréats (cf. article 3) ;**
- **Fin octobre 2018 : Annonce des résultats.**

**Les candidatures sont à adresser :**

Exclusivement par mail à : [fondationcafinistere@ca-finistere.fr](mailto:fondationcafinistere@ca-finistere.fr)

### ***Article 7- Loi Informatique et Libertés***

Les données à caractère personnel recueillies par le Crédit Agricole, au travers de sa Fondation, sont obligatoires pour la participation au présent appel à projets. L'absence de renseignement des mentions obligatoires aura pour seule conséquence l'impossibilité de participer à l'appel à projets.

En application de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 et textes subséquents, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition à l'utilisation de ces données personnelles en s'adressant à : Crédit Agricole du Finistère - Service communication - 7, route du Loch – 29 555 Quimper cedex 9. Les frais de timbre seront remboursés, au tarif lent en vigueur, sur simple demande de leur part.

Les organismes participants acceptent que leurs noms, marques et logos soient utilisés dans le cadre de la communication du présent appel à projets.